



Conditions Générales de Vente

1. Définitions

- 1.1.** On entend par « Conditions générales de vente » les présentes dispositions évoquées ci-dessous.
- 1.2..** On entend par « TRANS-HUMANS (TH) » l'éditeur de ces conditions.
- 1.3.** On entend par « Prestation » toute prestation notamment de formation, de conseil et de coaching assurée par TH.
- 1.4.** On entend par « Client » toute société ou particulier faisant appel aux services de TH.
- 1.5.** On entend par « Commande » la confirmation donnée par le Client à l'offre de Prestation de TH en vue de la réalisation de ladite Prestation.
- 1.6.** On entend par « Contrat » l'ensemble des présentes Conditions générales de vente, le devis descriptif des prestations liées à la Prestation et le cas échéant les annexes s'y rapportant.
- 1.7.** On entend par « Autres Services » l'ensemble des prestations spécifiées dans la Commande qui ne sont pas incluses dans l'Abonnement.
- 1.8** On entend par « Utilisateurs Autorisés » les personnes désignées par le Client pour recevoir un accès aux services d'Abonnement.

2. Domaine d'application

2.1. Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent à tous les rapports juridiques pouvant naître entre TH et le Client et précisément à toutes les Prestations réalisées par TH au profit du Client. Elles constituent le socle de la négociation commerciale entre TH et le Client.

Toute utilisation des services proposés par TH implique l'adhésion du Client sans réserve aux présentes Conditions générales de vente qui auront été préalablement mises à la disposition du Client en même temps que le devis descriptif et le cas échéant les Annexes relatives aux Prestations réalisées, conformément à l'article L. 441-6 du Code de Commerce français.

En conséquence, le fait pour un Client de passer Commande pour une Prestation particulière implique l'adhésion entière et sans réserve à ces Conditions générales de vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par TH et qui n'ont qu'une valeur indicative.



2. Domaine d'application

Les présentes Conditions générales de vente prévalent également sur toutes autres dispositions, notamment celles issues des conditions générales de vente ou d'achat du Client ou de son mandataire, seules les conditions particulières expressément acceptées par TH pourront déroger aux présentes. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation formelle et écrite, inopposable à TH, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que TH ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

2.2. Les présentes Conditions générales de vente régissent les Prestations réalisées par TH à l'égard du Client ainsi que les différents services s'y rapportant. Elles limitent les obligations de TH à l'égard du Client et définissent les limitations et les exonérations de sa responsabilité à son égard, dans le cas où celui-ci subirait des préjudices suite à la réalisation des Prestations ou l'utilisation des services mis à sa disposition par TH.

2.3. TH se réserve le droit de pouvoir modifier les présentes Conditions générales de vente.

3. Objet

3.1. Les présentes Conditions générales de vente, le devis descriptif de la Prestation et le cas échéant les Annexes ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles le Client réserve auprès de TH une ou plusieurs prestations dans les domaines d'intervention de TH.

3.2. Les Prestations sont définies selon les besoins et demandes spécifiques du Client et correspondent à des programmes personnalisés élaborés par TH.

4. Devis

4.1. Toute intervention de TH fait obligatoirement l'objet d'un devis estimatif remis ou envoyé par courriel et/ou lettre simple au client.

4.2. Ce devis comporte la désignation et le type de Prestation déterminés à partir de la demande exprimée par le Client ainsi que les modalités et coûts y afférents.

5. Commande

5.1. La Commande fixe les termes et conditions dans lesquels le Client accepte les Prestations réalisées par TH. Elle opère donc acceptation par le Client exclusivement auprès de TH des Prestations expressément mentionnées dans le devis initial. Elle s'effectue par la remise à TH du devis dûment accepté et signé par le Client. Cette remise ne sera prise en compte par TH qu'à la condition qu'elle soit formalisée selon l'une des modalités suivantes : par courrier à l'adresse de TH ou par courriel à claire.couroyer@trans-humans.com.

5.2. Toute Commande vaut acceptation des prix et description des Prestations et services proposés par TH.



5. Commande

5.3. La Commande ainsi effectuée et transmise à TH est irrévocable pour le Client, sauf acceptation expresse de TH de déroger à cette condition. Toute demande de modification de la composition ou du volume d'une Commande passée par un Client ne pourra être prise en compte par TH que si la demande a été faite par écrit y compris télécopie ou courrier électronique, et parvenue à TH au plus tard huit jours après réception par elle, de la Commande initiale. Cette prise en compte ne vaut en aucun cas acceptation par TH de la demande de modification.

6. Prix

6.1. L'acceptation de TH est conditionnée par le règlement intégral du prix par le Client. TH se réserve par conséquent expressément le droit d'annuler la réalisation de la Prestation tant que le prix n'aura pas été payé intégralement par le Client.

En cas de paiement échelonné, TH sera habilité, pour tout retard de paiement, à suspendre l'exécution des Prestations à venir pour lesquelles le Client se sera déjà inscrit, jusqu'au règlement complet de la facture impayée, sans que cette inexécution puisse être considérée comme imputable à TH.

6.2. Les prix des Autres Services proposés par TH sont indiqués en euros ou dans la monnaie locale, taxes non comprises.

7. Exécution des Services

7.1. Le Client est seul responsable de l'adéquation entre ses besoins et l'étendue des Prestations.

7.2. TH se réserve le droit de sous-traiter ses Prestations à un partenaire, dûment reconnu et accrédité par TH. Les formations seront alors animées par des formateurs professionnels de ce partenaire.

7.3. Sauf conditions contraires expressément énoncées au devis, TH est libre, d'une part, du choix de la personne ou du partenaire ayant vocation à exécuter la Prestation et, d'autre part, du remplacement de l'intervenant mentionné dans la proposition par toute autre personne de compétence équivalente.

7.4. Sauf conditions contraires expressément énoncées au devis, le calendrier prévisionnel est indiqué dans un seul souci de planification et d'estimation et n'est pas de nature contractuelle.

7.5. Pour le cas où une ou plusieurs Prestations choisies initialement par le Client ne peuvent être délivrées à la date souhaitée, TH fera ses meilleurs efforts afin de proposer au Client une ou plusieurs offres équivalentes et/ou similaires à sa demande initiale.

7.6. TH ne peut être tenu responsable du travail effectué par toute autre personne embauchée par le Client pour exécuter un travail conjointement aux Prestations de TH.



8. Modalités d'annulation ou de report

8.1. Le Contrat peut être résilié par chacune des parties par notification écrite.

§ En cas d'annulation ou de demande de report portant sur d'Autres Services moins d'un mois avant la date prévue de début de la Prestation, ou en cas de non présentation à une Prestation sans annulation préalable, le Client restera redevable envers TH du prix de la Prestation ainsi que des éventuels frais supplémentaires engagés par ce dernier pour la Prestation concernée.

§ En cas d'annulation reçue par TH entre un et deux mois avant le début de la Prestation portant sur d'Autres Services, ou en cas de demande de report de la Prestation sollicitée dans le même délai, le Client s'engage à verser à TH, outre les sommes déjà engagées pour la Prestation concernée, une somme équivalente à 50% du montant de la prestation initialement prévue à titre de dédommagement global et forfaitaire.

§ En cas d'annulation reçue par TH plus de deux mois avant le début de la Prestation portant sur d'Autres Services, ou en cas de demande de report de la Prestation sollicitée dans le même délai, le Client ne sera tenu à aucun règlement envers TH, à l'exception des éventuels frais supplémentaires engagés par ce dernier pour la Prestation concernée.

8.3. Annulation ou report du fait de TH

§ TH se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une ou des Prestations planifiées par un simple préavis dont il fera part au Client le plus rapidement possible. Dans ce cas, TH conviendra avec le Client d'un autre calendrier. TH ne saurait être tenu pour responsable des pertes encourues par le Client, tels que les frais de déplacement, suite à l'annulation ou au report de la Prestation.

§ TH se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en adressant au Client un courrier, ou courriel, ou télécopie, au plus tard 5 jours avant le début de la formation considérée, en cas de nombre insuffisant de participants ou de la survenance d'un cas de force majeure.

8.4. Réalisation partielle de la Prestation par TH

§ En cas de réalisation partielle de la Prestation par TH, aucune indemnité ne sera versée au Client, TH se réservant la possibilité de reporter ou d'annuler toute Prestation.

8.5. Absentéisme ou abandon en cours de Prestation

§ En cas d'absentéisme ou d'abandon du Client en cours de Prestation, TH facturera au Client la totalité du prix de la Prestation initialement convenu et accepté par les parties. Si TH a été amené à se déplacer, les frais de déplacement et d'hébergement si besoin, seront facturés en supplément.



9. Substitution

9.1. Hormis le cas de Prestation réalisée sur mesure, le Client peut jusqu'à vingt-quatre heures avant le début de la Prestation, sans aucun frais supplémentaire, substituer une personne inscrite par ses soins par toute autre personne de son choix et à condition d'en informer TH par écrit. En cas de Prestation réalisée sur mesure, aucune substitution du destinataire de la Prestation ne sera acceptée.

10. Conditions de paiement

10.1. Le Client s'engage à respecter scrupuleusement les modalités de paiement des Prestations telles qu'elles sont spécifiées sur le devis. En contrepartie des versements reçus, TH s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la Prestation et à fournir tous documents et pièces de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de Prestation.

10.2. Les factures émises par TH sont payables à réception par le Client. En cas de non-paiement dans un délai de 30 jours, ou le cas échéant dans le délai fixé dans le devis, le Client sera redevable de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

En application de l'article L.441-6 du Code du commerce français, ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client que TH les a portées à son débit, et le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par TH.

10.3. Suite au décret 2012-1115 du 2 octobre 2012, l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due à TH par le Client en cas de retard de paiement est fixée à quarante euros.

10.4. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure préalable de la part de TH.

10.5. Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

10.6. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de TH.

10.7. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.



11. Confidentialité et droit de propriété intellectuelle

11.1. L'ensemble des documents remis au cours de la Prestation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

11.2. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de formation et autres ressources pédagogiques mis à la disposition du Client dans le cadre des formations sont la propriété exclusive de TH et/ou de ses partenaires.

11.3. En conséquence, le Client s'engage à n'utiliser lesdits supports et autres ressources pédagogiques que dans les limites définies aux présentes. Le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de TH.

11.4. Le participant s'interdit également d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent pas un copyright et après accord formel de l'animateur du stage délégué par TH.

11.5. La reproduction, diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse et préalable de TH est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

11.6. Les prestations sont fournies exclusivement au profit des participants et TH ne peut être tenu responsable vis-à-vis des tiers.

11.7. Le Client ne peut pas mentionner le nom de TH dans quelque brochure, note d'informations, autre offre ou tout autre document marketing, qu'ils soient publics ou privés, sans accord préalable écrit.

11.8. Sous réserve de toute nécessité de faire des divulgations requises par la loi ou obligation éthique professionnelle, les deux parties conviennent que les informations ou les documents reçus ou fournis à l'autre pour l'application du Contrat et l'exécution des prestations, et qui sont marqués « confidentiel » ou qui sont manifestement confidentiels (« information confidentielle ») seront considérés comme confidentiels sauf si l'information :

§ est ou devient en règle générale disponible au public autrement que par une violation des obligations en vertu du contrat,

§ est connue par les parties avant la conclusion du contrat, ou

§ est reçue d'un tiers qui n'a aucune obligation de confidentialité à l'égard de l'information.

11.9. Le Client accepte que TH puisse :

§ divulguer des informations confidentielles dans le but d'exécuter les prestations et sur la base d'un « besoin de savoir » par le personnel de TH (y compris les sous-traitants) et d'autres sociétés rattachées à TRANS-HUMANS qui participent à l'exécution des prestations, par les assureurs ou les conseillers juridiques de TH;

§ citer la performance des services de TH aux clients et clients potentiels comme un indicateur de son expérience.



12. Informatique et Liberté

12.1. Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à TH en application et dans l'exécution des Prestations pourront être utilisées par TH et communiquée aux partenaires de TH, notamment contractuels, pour les besoins de réalisation des Prestations. Le Client reconnaît expressément le droit d'utilisation et de communication de ces données par TH par le seul fait de sa Commande.

12.2. Toutefois, conformément à la réglementation française, le Client peut s'opposer à la communication par TH des informations le concernant. Il doit à cet effet notifier sa demande par écrit à TH. Le Client peut également, à tout moment, exercer ses droits d'accès et de rectification des informations le concernant dans les fichiers de TH.

13. Responsabilité et indemnités

13.1. TH ne pourra être tenu responsable vis-à-vis du Client et de toute personne de tout préjudice direct ou indirect découlant de l'exécution des présentes Conditions générales de vente, du comportement du Client, de toute personne substituée ou de toute personne sous son autorité bénéficiant de la Prestation ainsi que de tout évènement survenant alors que ces personnes ont quitté les lieux de Prestation placés sous le contrôle de TH.

13.2. Le Client accepte la responsabilité du respect par lui-même, par la personne substituée et par les personnes sous son autorité bénéficiant de la Prestation des présentes Conditions générales de vente.

13.3. Le Client accepte d'indemniser TH de toute perte, dommage ou dégât causé à toute propriété ou à tous ses employés et partenaires du fait de tout bénéficiaire de la Prestation.

13.4. Le Client s'engage à :

§ fournir de manière opportune toutes les informations, l'aide et les équipements dont TH a besoin pour lui permettre d'exécuter ses prestations,

§ fournir des informations vraies, exactes et non trompeuses,

§ utiliser les résultats des prestations uniquement dans le but pour lequel les prestations sont prévues.

13.5. TH s'engage à apporter toute sa diligence à l'exécution des actions de formation suivies par le client.

13.6. TH ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, tels que notamment la perte d'exploitation ou le manque à gagner, subis par le client au cours ou à l'occasion de l'exécution des formations.

13.7. En tout état de cause, pour tout autre dommage, et en cas de mise en cause de la responsabilité de TH, l'indemnité éventuellement à sa charge est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le Client au titre de la Prestation.



13.8. Lorsqu'il y a plus d'un destinataire sur la proposition, le montant total de la responsabilité tel que décrit dans la clause 14.7 est une somme globale à répartir entre les destinataires, cette répartition étant entièrement de la compétence des destinataires qui ne seront tenus par aucune obligation d'en informer TH.

13.9. Dans le cadre de l'exécution des Prestations, seule la responsabilité professionnelle de TH peut être engagée par le Client, excluant de la part de ce dernier et exclusivement dans le périmètre de la Prestation, toute action directe à l'égard de tout salarié, dirigeant ou entreprise partenaire.

14. Réclamations et litiges

14.1. Le Client qui n'est pas satisfait d'une prestation et/ou d'un service doit prendre contact directement avec TH par courriel ou par courrier.

14.2. TH s'engage à répondre au Client le plus rapidement possible, et au plus tard dans les 15 jours suivants la réception de sa réclamation.

14.3. La loi applicable aux relations juridiques des parties est le droit français. Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution des Prestations sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bordeaux, et ce quel que soit le siège ou le lieu de résidence du Client, nonobstant la pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause ne s'appliquera pas au Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence feront droit. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société TH qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

15. Autres Engagements

15.1. Le Client n'a pas l'exclusivité des prestations proposées par TH, sachant que cette dernière s'engage à ne pas communiquer auprès d'autres clients les informations confidentielles ou d'expérience attachées au Client.